



AVIS PUBLIC

Retrait du projet de règlement numéro 1675-416 modifiant le règlement numéro 1675 de zonage

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 16 septembre 2024, le conseil a décrété le retrait par résolution du projet de règlement numéro **1675-416** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE** » dont l'objet était de modifier, pour la zone 3-I-19, les dispositions spécifiques applicables de manière à prohiber l'usage 5333 (Vente aux enchères ou encan d'œuvres d'art et de marchandises diverses).

Fait à Saint-Eustache, ce 17^e jour de septembre 2024.

La greffière,
Isabelle Boileau